

Loi sur les chemins de fer

Ce bill a été soigneusement étudié et a reçu l'approbation pleine et entière du maire, des membres du conseil d'administration et des douze membres du conseil de Scarborough. Il ne s'agit pas d'entraver les activités de nos chemins de fer mais les sensibiliser, en tant qu'organisme d'utilité publique, aux besoins de ceux qu'ils desservent.

Aux termes du bill, les compagnies de chemin de fer seraient tenues de présenter tout projet d'expansion à la CCT aux fins d'autorisation et d'aviser en outre publiquement la municipalité directement en cause, comme c'est actuellement le cas pour les nouveaux embranchements. Le bill ne propose rien de neuf: en fait, il prévoit une extension de la loi existante pour englober d'importants secteurs de construction autres que les embranchements proprement dits, où il peut y avoir des inquiétudes autant justifiées, en ce qui concerne les diverses ramifications de ces programmes.

L'adoption du bill aurait pour effet de sensibiliser le public aux projets d'expansion. Les citoyens touchés auraient ainsi l'occasion et le moyen de faire connaître leurs objections—ou leur appui dans certains cas. La CCT, un organisme indépendant de spécialistes, pourrait décider de l'opportunité de tenir des audiences, selon sans doute la nature et l'ampleur des projets.

Ce n'est pas un bill extrémiste, ni un bill établissant des demandes insensées ou irréalisables. Il permet simplement la participation des municipalités et constitue la suite logique de la préoccupation sans cesse croissante de la société face aux gens et aux villes où ils vivent. Je sollicite l'appui des députés de la Chambre pour qu'ils permettent au bill de franchir le stade de la deuxième lecture.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, mes observations concernant le bill C-207 seront très brèves. J'ai un ou deux points à faire valoir, mais d'abord je dirai combien il est encourageant de temps à autre de voir au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires quelqu'un présenter des propositions de lois publiques à caractère social. Il est utile et encourageant que de simples députés puissent présenter des mesures du genre qui méritent l'appui de tous les députés. A ce sujet, nous avons l'intention, après quelques brefs commentaires d'un ou deux de mes collègues, de laisser renvoyer le bill C-207 au comité permanent pour plus ample étude, espérant qu'il sera éventuellement versé au recueil des lois de notre pays.

Comme je l'ai mentionné il y a un instant ou deux, le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) essaie de s'attaquer à l'un de nos maux sociaux. Nous sommes tous fort bien au courant des difficultés auxquelles les gens ont à faire face suite aux décisions que prennent d'importants corps publics comme les chemins de fer, et peut-être ce bill leur fournira-t-il l'occasion d'exprimer leurs inquiétudes.

En plus des bons points de ce bill, qui mérite l'attention et l'appui de tous les députés, il y a le principe des heures réservées aux initiatives parlementaires qu'il ne faudrait pas perdre de vue. Traditionnellement, le principe a voulu que l'on traite toutes les initiatives parlementaires, c'est-à-dire émanant

[M. Martin.]

des députés de l'arrière-ban, au cours de l'heure réservée à cette fin. Il est un peu regrettable que de simples députés aient à apporter des amendements à des bills importants qui, au sens traditionnel, ne sont pas d'intérêt privé mais public. Nous avons néanmoins l'intention de laisser cheminer ce bill, et avant de me rassœir, j'aimerais féliciter le député de Scarborough-Ouest.

J'espère que d'autres députés de l'arrière-ban y verront un exemple du sérieux avec lequel nous accueillons l'occasion qu'ont les députés de l'arrière-ban de soulever des questions importantes aux yeux de la population. Dans cet esprit, nous acceptons la motion. Je rappelle simplement aux députés de l'arrière-ban du gouvernement qu'il s'agit ici d'une question touchant les transports, et j'espère que le comité pourra l'étudier. Le comité permanent des transports et des communications est déjà saisi d'au moins une question très importante qu'il n'a pas encore étudiée; je veux parler de la question d'une commission d'enquête indépendante chargée d'étudier les incidents ou les accidents qui doivent tomber sous le coup des lois fédérales eu égard à tous les transports au Canada. J'espère qu'avec la motion d'initiative parlementaire très louable du député de Scarborough-Ouest visant à l'établissement d'une commission d'enquête indépendante, elle parviendra sous peu au comité permanent des transports et des communications. Je félicite le député d'avoir soulevé cette question et je lui souhaite de franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture.

● (1710)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, voici un bill sensé et bien rédigé qui répond à un besoin social. Je voudrais me joindre au député de Scarborough-Ouest (M. Martin) et au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) pour l'appuyer. J'espère qu'il obtiendra l'approbation unanime et que dans quelques minutes, nous saisirons effectivement un de nos comités permanents de ce bill d'initiative parlementaire.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole pour d'abord féliciter l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Martin) d'avoir présenté un tel projet de loi, qui est d'intérêt public, et qui a pour objet de prévenir les mesures que les gens de la localité ne pourraient tolérer mais qu'ils sont obligés de subir des sociétés ferroviaires. A mon avis, le délai demandé dans ce bill n'est pas exagéré.

Au nom de mon parti, je voudrais attirer l'attention du gouvernement sur ces bills que l'on qualifie de privés, qui sont débattus entre 5 et 6 heures, et qui sont toujours «tués» par l'horloge. Bien entendu, ils sont tués par le gouvernement qui refuse de faire adopter les bills de l'opposition. A mon avis, on devrait porter une attention spéciale à ces projets de loi qui, bien souvent, ont une grande importance pour certaines localités. D'autres ont une importance nationale, mais parce que des bills sont présentés à la Chambre par l'opposition, il faut qu'ils meurent, et ce sont les députés du parti au pouvoir qui les «tuent».